



J'ai travailler dans 1 tabac 1 jour et voler une cartouche

Par **Jojodu12300**, le **22/12/2017** à **20:51**

Bonjour j'ai volé une cartouche de cigarette en travaillant comme animateur commercial, je m'en veux mais c'est fait
Le tabac risque-t-il de s'en apercevoir sans caméra dans la réserve ? Que ce que je risque si c'est la première fois ? Je suis majeur

Par **jos38**, le **22/12/2017** à **22:46**

bonsoir. évidemment que le buraliste connaît son stock et verra qu'il manque une cartouche! il soupçonnera forcément la personne qui était dans la réserve mais sans caméra -êtes-vous sûr qu'il n'y en a pas?- il ne pourra pas le prouver. en revanche, votre réputation est faite et les commerçants se parlent

Par **davidoche**, le **23/12/2017** à **19:04**

Bonjour
même si il n'y a pas de caméra, il peut y avoir des circonstances très graves à votre acte .
Imaginez qu'il soupçonne une autre personne, voyez les conséquences de votre acte.
Si vous voulez vraiment rectifier votre acte, remettez la cartouche ou vous l'avez prise ou rendez-la à son propriétaire vous dormirez mieux
bonne soirée

Par **citoyenalpha**, le **24/12/2017** à **03:31**

Bonjour

L'article 311-3 du code pénal dispose que :

[citation]Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.[/citation]

Dans votre cas

- 1) il faut que le propriétaire dépose une plainte
- 2) il faut démontrer que vous êtes l'auteur du vol (sauf aveux de votre part)
- 3) le procureur est libre des suites à donner. Il peut choisir en cas de remboursement de la victime de son préjudice par exemple de choisir la procédure de rappel à la loi. Il peut aussi proposer une composition pénale ou encore une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Et bien évidemment il peut citer à comparaître l'auteur devant le tribunal correctionnel.

Cet ensemble d'éléments ne doit pas vous faire penser que le vol n'est pas pris au sérieux par les magistrats. De plus même sans poursuite les conséquences sociales peuvent être importantes.

Restant à votre disposition